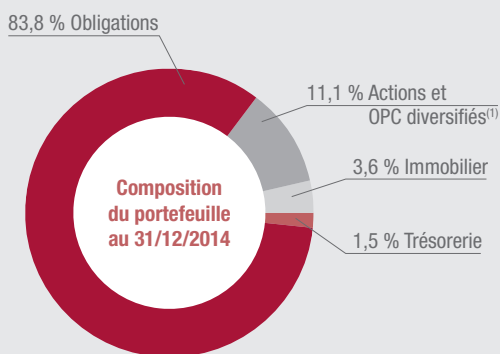


Elixence

Pour l'épargnant désireux sécuriser son investissement tout en recherchant une performance potentielle supérieure aux fonds en euros traditionnels, Generali Patrimoine a conçu Elixence. Par contre, le Taux de Participation aux Bénéfices peut être nul en fonction des marchés financiers.

Ce fonds en euros se distingue par sa composition avec une part obligataire et une part de dynamisation investie en actions et/ou en immobilier ou fonds commun de placement pilotée en fonction des conditions de marché.

RÉPARTITION DU FONDS ELIXENCE AU 31/12/2014



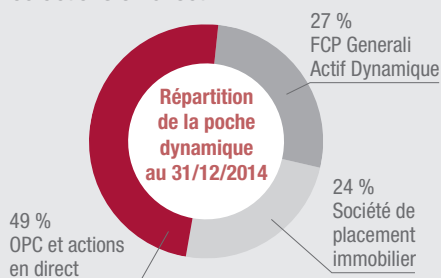
Elixence bénéficie d'une structure flexible permettant de réallouer les investissements entre actifs diversifiés risqués et moins risqués, afin de garantir une protection de votre capital investi chaque année tout en préservant sa capacité à bénéficier des ressources du marché.

FONCTIONNEMENT DU FONDS ELIXENCE

La flexibilité au service de la performance

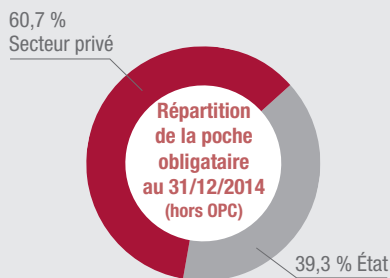
La part dynamique (maximum 30 %) est composée d'investissements *via* des OPC diversifiés⁽¹⁾ et investis sur toutes les classes d'actifs et toutes les zones géographiques.

Par ailleurs, l'investissement peut aussi être réalisé au travers d'actifs immobiliers ou actions en direct.



Le bénéfice d'une politique de gestion prudente

La part obligataire est composée de 40 % d'emprunts d'États, garanties d'États et agences publiques. Par ailleurs, le reste est investi dans des obligations du secteur privé sélectionnées rigoureusement en fonction de leur qualité de signature.



Elixence propose un potentiel de rendement supérieur à la moyenne des fonds en euros. En contrepartie, son exposition au risque de marché pourrait engendrer des performances plus faibles, voire nulles dans certaines conditions de marché défavorables.

⁽¹⁾ En fonction des évolutions de marché, Generali Investments Europe arbitre entre trois catégories d'OPC : prudente, équilibre et dynamique. Cette gestion active agit sur la poche dynamique comme un catalyseur.

Quelques chiffres

Taux de participation aux bénéfices :	Taux minimum garanti :	Montant global des actifs gérés au 31/12/2014 :
3,70 % en 2014 ⁽²⁾	0 % en 2015	290,19 Millions d'€

⁽²⁾ Taux net de frais de gestion hors CSG/CRDS et prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'expertise des gérants du groupe Generali

Elixence vous fait bénéficier des atouts d'une expertise conjointe :

- une équipe de multigestion qui sélectionne les meilleurs gérants d'actifs externes et internes ainsi que les ressources en recherche économiques du groupe Generali ;
- l'expertise de la gestion des fonds en euros classiques de **Generali Investments Europe** ;
- l'expertise de **Generali Real Estate**.

Au sein de Generali Investments Europe, la gestion du FCP est assurée par le Département Multigestion, une équipe de plusieurs analystes et gérants spécialisés dans la sélection des fonds.

À savoir

Elixence est disponible en édition limitée.

Ce fonds est accessible dans le cadre d'un versement libre ou initial dont la répartition comporte un minimum de 30 % d'unités de compte comme indiqué dans les documents contractuels du contrat.

